

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège Social : Hôtel Aljazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Messieurs les actionnaires de la Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba, sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le Samedi 31 Mai à 09h30 à l'Hôtel ALJAZIRA DJERBA à l'effet de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour suivant :

- 1/ - Lecture du rapport du conseil administration sur la gestion de l'exercice clos le 31/12/2024
- 2/ - Lecture des rapports du commissaire aux comptes afférents au même exercice
- 3/ - Approbation des comptes annuels relatifs au même exercice
- 4/ - Affectation des résultats de l'exercice 2024
- 5/ - Fixation des jetons de présence à allouer aux administrateurs
- 6/ - Quitus aux administrateurs
- 7/ - Pouvoir en vue de formalités

Cette publication tient lieu de convocation individuelle à tous les actionnaires.

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

Société AL JAZIRA de Transport et de Tourisme Djerba
Siège social : Hôtel Al Jazira Zone Touristique Sidi Mahrez DJERBA

Projet de résolutions qui sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 31 mai 2025.

Première Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes de l'exercice 2024 et du rapport général du Commissaire aux comptes, relatif à ce même exercice, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers arrêtés au 31/12/2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Deuxième Résolution

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes relatif aux opérations prévues par les articles 200 et suivants du code des sociétés commerciales, en approuve le contenu.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Troisième Résolution

L'Assemblée Générale donne aux administrateurs quitus entier et sans réserve de leur gestion pour l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Quatrième Résolution

L'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31/12/2024 de la société, se traduisant par un bénéfice net de **2 978 237,961** dinars comme suit :

Bénéfice net 2024	2 978 237,961
Report à nouveau 2023	<u>8 166 697,164</u>
Total	11 144 935,125
Dividendes à distribuer	<u>(560 000,000)</u>
8% de la valeur nominal, soit 0,400 D par action	
Reports à nouveau 2013 et antérieurs	608 500,364
Reports à nouveau 2024	<u>9 976 434,761</u>
1 ^{er} reliquat	10 584 935,125
Total reports	<u>10 584 935,125</u>
2 ^{ème} reliquat	0,000

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....

Cinquième Résolution

L'Assemblée générale fixe le montant des jetons de présence à allouer aux administrateurs et le montant de la rémunération à allouer aux membres du comité d'audit pour l'exercice 2024 à ...

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à

Sixième Résolution

L'assemblée générale confère à tout porteur de copie ou extrait de la présente, tous pouvoirs pour effectuer tous dépôts et remplir toutes formalités de publications légales ou autres.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à.....